Nations Unies S/2017/913



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

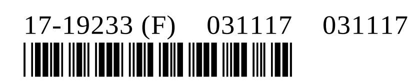
Lettre datée du 25 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 18 octobre 2017 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Jens Stoltenberg, a transmis le rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

17-19233 (F) 031117 031117





Annexe

[Original : anglais]

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint le rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et porte sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pendant la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017.

2. Au 15 septembre 2017, l'effectif total des soldats de la KFOR déployés sur le théâtre des opérations s'élevait à environ 4 100 hommes, dont 21 provenaient de pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et huit de pays non membres de l'OTAN fournissant des contingents à cette mission.

3. Au cours de la période considérée, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé et la KFOR n'a pas eu à intervenir.

Point sur la situation en matière de sécurité et sur les opérations menées

4. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun changement majeur concernant les conditions générales de sécurité au Kosovo, qui sont restées stables. Pour maintenir cette stabilité, il faudra continuer de progresser sur le plan politique, en particulier dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne.

5. Pendant la période considérée, la KFOR a conduit les opérations prévues par son mandat dans la zone d'opérations et les détachements mixtes régionaux sont restés en contact étroit avec la population. En ce qui concerne les travaux de remise en état du pont d'Austerlitz à Mitrovica-Nord, qui ont repris à la mi-juillet 2017, la KFOR maintient sa présence afin d'assurer la sécurité autour du pont.

6. La KFOR continue de coopérer étroitement avec le Service de police du Kosovo et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO). À titre d'exemple, en juillet 2017, la KFOR a organisé, en étroite coopération avec EULEX KOSOVO, un exercice pluridimensionnel d'évacuation sanitaire secondaire dans la région de Mitrovica-Nord. L'exercice a permis de vérifier simultanément l'interopérabilité et les procédures opérationnelles de la KFOR et d'EULEX KOSOVO dans les cas d'urgence où il faut procéder à l'évacuation sanitaire immédiate de plusieurs membres du personnel se trouvant dans un lieu isolé.

Résumé

7. La KFOR continue de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de sûreté, et de garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Sur le terrain, cette coordination étroite entre la KFOR (troisième intervenant), EULEX KOSOVO (deuxième intervenant) et le Service de police du Kosovo (premier intervenant) demeure efficace.